

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°46/2022

Séance Ordinaire du 7 juillet 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, STEPPE Virginie

Procurations : GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeanine, ROUSSEAU Charline à DURAND Christophe, BRUNET François à CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie, POMPA Antoine à DARIO Alain

Absent : /

Date de la convocation :

30 juin 2022

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME WEB SIG « GEOMETROPOLE » ENTRE LA COMMUNE ET PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
8.4 Aménagement du territoire

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de reconduire la convention cadre d'utilisation de la plateforme internet SIG (système d'information géographique) avec Perpignan Méditerranée Métropole. Pour rappel, la communauté urbaine met à disposition de ses communes membres et de ses partenaires la plateforme « Géométropole » qui permet notamment la consultation du cadastre et des renseignements d'urbanisme. Cette nouvelle convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition de cet outil aux agents.

Monsieur le Maire précise que la convention se compose de 16 articles et ajoute que ce partenariat gratuit prendra fin au 31/12/2027.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la convention d'utilisation de la plateforme web SIG « Géométropole » de Perpignan Méditerranée Métropole ;

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Alain DARIO

